

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue mardi le 9 octobre 2018 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère ; Carole B. Dussault, conseillère; Noël Lanthier conseiller ; Denis Godmer, conseiller ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présente, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe Marie-Chantale St-Antoine

Est absent, le directeur général et secrétaire trésorier Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2018.10.214

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 9 octobre 2018
 2. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2018
 3. Adoption de la liste sélective des déboursés
 4. Demande de dérogation mineure 2018-034
 5. Demande de PIIA 2018-035
 6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 203-2018
 7. Adoption du projet de règlement 203-2018
 8. Choix du soumissionnaire pour l'aménagement et l'entretien paysager 2019-2021
 9. Adoption des prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour l'année 2019
 10. Adoption des prévisions budgétaires de la Régie Incendie des Monts (RIDM) pour l'année 2019
 11. Demande de subvention pour les jeunes
 12. Appui contre la violence conjugale
- Période de questions
13. Levée de la séance ordinaire du conseil

2018.10.215

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 10 septembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.10.216

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2018.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	No CHÈQUE	MONTANT
HYDRO-QUÉBEC	4365	105.36\$
RICHARD DESORMEAUX	4366	76.00\$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	4367	16 130.00\$
UNIROC CONSTRUCTION / 9275-0082 QUÉBEC	4368	17 441.55\$
GILLES DUBÉ	4369	500.00\$
ADAM LAUZON-GOEURY	4370	225.00\$
AMY GAGNÉ	4371	150.00\$
ANOUK PANNETON	4372	175.00\$
AUDREY LIZOTTE	4373	275.00\$
CÉLESTE HÉBERT	4374	150.00\$
CHLOÉ PANNETON	4375	150.00\$
ROSALY DESCENT	4376	325.00\$
ELIE ROMARD	4377	325.00\$
GABRYEL LAMBERT	4378	275.00\$
JESSICA DUFOUR	4379	175.00\$
LAURIE DUFOUR	4380	275.00\$
LOUIS RICHER	4381	175.00\$
MOLLY LAMOTHE	4382	275.00\$
NOÉMIE PLAMONDON	4383	175.00\$
OLIVIER PLAMONDON	4384	325.00\$
TYMOTHÉ HÉBERT	4385	175.00\$
WILLIAM LAUZON-GOEURY	4386	200.00\$
WILLIAM THIBAULT	4387	200.00\$
WILLIAM PERREAULT	4388	150.00\$
ZAKARY TREMBLAY	4389	275.00\$
BÉATRICE BÉLEC	4390	150.00\$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	4391	9 341.72
LOISIRS LAURENTIDES	4392	120.37\$
POSTES CANADA	4393	165.10\$
ANDRÉ CHEVRIER	4394	100.00\$
HYDRO-QUÉBEC	4395	165.56\$
H2 LAB INC.	4396	23.05\$
BSM TECHNOLOGIES LTD.	4397	45.99\$
SERVICE INFORMATIQUE DES LAURENTIDES	4398	45.42\$
LOUIS-PHILIPPE SARRAZIN	4399	500.00\$
JOANNE LAMARRE	4400	646.68\$
FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES	4401	1 500.00\$
LES ENTREPRISES S.LAURIN	4402	1 325.09\$
MUNICIPALITÉ SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ	4403	230.24\$
ANDRÉ CARON	4404	197.00\$
APHIL (ASS. DES PERS.HANDICAPÉES INTEL.)	4405	200.00\$
DESLAURIERS SERGE	4406	210.00\$
GILLES DUBÉ	4407	500.00\$
SERVICE INFORMATIQUE DES	4408	753.09\$

LAURENTIDES		
ÉCOLE FLEUR DES NEIGES AIDE FINANC.	4409	2 000.00\$
DUNTON RAINVILLE	4410	1 888.47\$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	4411	2 144.50\$
APLCD PROTECTION LACS CREUX DUFRESNE	4412	425.00\$
TOILETTES QUÉBEC	4413	804.84\$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	4414	9 900.00\$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	4415	439.80\$
GILLES DUBÉ	4416	500.00\$
VITRERIE DU NORD	4417	431.16\$
ASPHALTE BÉLANGER INC.	4418	52 936.84\$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	4419	34.82\$
BMR	4420	988.73\$
INFOGRAPHIE BOREALE INC.	4421	612.81\$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	4422	287.44\$
FONDATION MEDICALE DES LAURENTIDES	4423	400.00\$
L'INFORMATION DU NORD	4424	290.89\$
LA JARDINIÈRE STE-AGATHE	4425	2 235.59\$
JUTEAU RUEL INC.	4426	223.11\$
LA COOP FERMES DU NORD	4427	380.00\$
LORTIE ET MARTIN LTÉE	4428	134.76\$
YVON MARINIER INC.	4429	369.84\$
MARTIN BÉLAIR	4430	3 200.00\$
PÉTROLE PAGE	4431	3 757.50\$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	4432	41.00\$
PREMIERS SOINS	4433	719.13\$
LES PRODUITS MUNICIPAUX (ML)	4434	358.34\$
SABLIÈRE 329 INC.	4435	22 710.00\$
SINTRA INC.	4436	1 247.27\$
SPE VALEUR ASSURABLE	4437	3 811.42\$
TRACTION STE-AGATHE/9172-6976 QUÉBEC INC.	4438	126.07\$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	4439	172.46\$
Total des chèques		168 494.01\$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA

Salaires municipaux incluant remb. de dépense		30 868.93 \$
Services de téléphonie		624.37 \$
Remises salariales fédérales		5 805.32 \$
DAS provincial		14 182.50 \$
RREMQ		7 360.58 \$
CNESST		89.38 \$
Hydro-Québec		851.74 \$
Annie Gareau		400.00 \$
Frais bancaires		206.92 \$
Protectron		100.35 \$
Visa RBC		119.80 \$
Crédit-Bail(10 roues 2015-2020)		4 095.50 \$
Crédit-Bail (Niveleuse 2014-2019)		3 297.05 \$
Crédit-Bail (Équip. déneig. 2016-2019)		1 422.51 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)		1 335.78 \$
Total des prélèvements		70 760.73 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.10.217

4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-034

Demande de permis no. 2018-0124 faite par Monsieur Daniel Guénette.

Monsieur Daniel Guénette
168, chemin du Lac-Cardin
Lanthier, J0T 1V0
4610-99-4166-0-000-0000
Lot : 19-18 ET 19-16-P, rang 08, canton Doncaster
Zone : 10V

Nature et effets :

- Implantation d'un gazebo dans la zone de non-construction de 20 mètres calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, à moins de 3 mètres du bâtiment principal et empiétant de 1.5 mètre devant la façade avant du bâtiment principal.

Dérogation demandée :

- Demande de dérogation mineure de 8.31 mètres sur les 20 mètres de non-construction à partir de la ligne des hautes eaux;
- Demande de dérogation mineure de 2 mètres à l'intérieur de la marge de 3 mètres prescrite entre un bâtiment principal et un bâtiment secondaire;
- Demande de dérogation mineure, sur 1.5 mètre de longueur, au paragraphe 5 de l'article 7.7.1 du Règlement de zonage numéro 154-2014.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.10.218

5. DEMANDE DE PIIA 2018-035

Demande de permis no. 2018-0126 faite par Monsieur Michel Dagenais.

Monsieur Michel Dagenais
919, boulevard Rolland-Cloutier
Lanthier, J0T 1V0
4612-40-4053-0-000-0000
Lot : 19-2, rang 09, canton Doncaster
Zone : 14M

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	2 sur 2
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	6 sur 6
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	10 sur 10

Pourcentage acceptable 60%
Pourcentage de conformité du projet 100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-035 soit et est acceptée selon la résolution 2018.10.43 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 203-2018

La conseiller Noël Lanthier donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 203-2018 abrogeant le règlement de 162-2014 sur le traitement des élus municipaux soit déposé avec lecture.

Dépôt du projet de règlement 203-2018 et présentation du projet de règlement 203-2018 séance tenante par le conseiller Noël Lanthier

(Suite aux modifications législatives apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux ainsi qu'à l'annonce du gouvernement fédéral d'imposer les allocations de dépenses des élus municipaux).

2018.10.219

7. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 203-2018

ATTENDU QUE le maire de la municipalité de Lantier reçoit actuellement une rémunération mensuelle de mille cinq cents dollars (1 500.00\$);

ATTENDU QUE les conseillers municipaux de Lantier reçoivent chacun une rémunération de cinq cents (500.00\$) mensuellement;

ATTENDU QUE, pour l'année 2018 la rémunération mensuelle du maire est fixée à mille sept cent dix dollars (1 710 \$) et celles des conseillers à cinq cent soixante-dix dollars (570\$);

ATTENDU QUE pour les exercices financiers subséquents, les montants de la rémunération des élus municipaux seront ajustés en fonction de l'indexation prévue à l'article 3 du présent règlement.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 203-2018 concernant le traitement des élus municipaux numéro, abrogeant le règlement 162-2014

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.10.220

8. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN PAYSAGER 2019-2021

Les aménagements S. Dufour	2019	4 900.00\$ plus taxes
	2020	5 150.00\$ plus taxes
	2021	5 400.00\$ plus taxes

Les entreprises S. Laurin	2019	1 830.00\$ plus taxes
	2020	1 920.00\$ plus taxes
	2021	1 920.00\$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que l'adjudicataire pour l'aménagement et l'entretien paysager 2019-2021 est Les entreprises S. Laurin au montant total de 5 670.00\$ (cinq mille six cent soixante-dix) plus taxes, puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.10.221

9. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS (RITL) POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le 24 septembre 2018 ses prévisions budgétaires pour l'année 2019, lesquelles totalisent 2 274 058 \$;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires adoptées par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

IL EST PROPOSÉ le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2019 tel qu'adoptées par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs le 24 septembre 2018 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.10.222

10. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INCENDIE DES MONTS (RIDM) POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Régie Incendie des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2019 lors de son assemblée ordinaire du conseil d'administration du 4 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

APPUYÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lantier adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2019 de la RIDM, pour un montant total de 1 941 779 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.10.223

11. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES JEUNES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier demande une subvention à la Fondation Tremblant pour les projets suivants :

1. Dépouillement de l'arbre de Noël 2018
2. Camp de jour 2019
3. Jeux d'eau pour le parc municipal

ET de désigner M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé à signer les documents au nom de la municipalité de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.10.224

12. APPUI CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de proclamer la municipalité de Lantier alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2018.10.225

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale adjointe

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
